



Union Départementale du Val d'Oise

RYTHMES SCOLAIRES

Lettre aux maires du Val d'Oise

Objet : retour à la semaine de 4 jours
de classe sur 36 semaines

St Ouen l'Aumône, le 21 juin 2017

Madame, Monsieur le Maire,

Depuis l'annonce médiatique du président de la république suivie de la présentation du projet de décret Blanquer au Conseil Supérieur de l'Education du 8 juin ainsi qu'au Comité Technique Ministériel du 21 juin, il est indéniable que le **retour à 4 jours de classe sur 36 semaines** rencontre l'adhésion du plus grand nombre (enseignants, parents, personnels territoriaux, communes) dans tout le pays.

En janvier 2013, nous nous adressions à vous pour vous alerter sur les dangers du projet Peillon de modification des rythmes scolaires.

Ce projet ministériel avait été annoncé comme ayant pour but de réduire la durée de journée scolaire, du temps de présence des élèves à l'école afin d'améliorer leurs résultats scolaires. La réalité a été toute autre : en supprimant les 6h quotidiennes de classe était organisé un transfert financier de 3h hebdomadaires d'activités périscolaires à la charge des municipalités, un jour de plus pour les élèves et les enseignants (mercredi) à l'école avec la fatigue et les dégâts constatés partout, des tensions grandissantes entre personnels enseignants et territoriaux dans les écoles pour le partage des locaux etc.

En janvier 2013, dans notre courrier, nous vous demandions des délibérations municipales pour l'abandon du projet Peillon.

Quatre ans et demi plus tard, force est de constater que le nouveau gouvernement reconnaît ces problèmes et les mécontentements nombreux en rouvrant le dossier des rythmes scolaires. Mais s'agit-il d' un simple retour à la situation antérieure ?

Non, c'est pourquoi Force Ouvrière a déjà fait connaître son opposition au décret Blanquer qui casserait un peu plus le caractère national de l'école, du statut des personnels et du calendrier scolaire en accentuant le pouvoir de l'échelon local sur l'école et les enseignants. Il permettrait à chaque commune d'établir des horaires hebdomadaires locaux particuliers en modifiant le calendrier scolaire national à sa guise et en revenant en particulier sur les 36 semaines d'enseignement. Le ministre évoquant lui-même la possibilité d'aller jusqu'à 40 semaines.

Union Départementale Force Ouvrière du Val d'Oise - 38 rue d'Eragny - 95310 St Ouen l'Aumône

☎ 01 30 32 04 44 - 📠 01 34 22 03 18 - E-mail : accueil_udfo95@fr.oleane.com - Site : www.fo95.com

Dans un communiqué commun, la Fédération des Services Publics et de Santé FO et la Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle FO indiquent : « Pour la FSPS-FO et la FNEC FP-FO, ce projet démontre que le dossier de la réforme des rythmes scolaires n'est pas clos. Pour autant, la solution ne peut passer par la poursuite de la territorialisation de l'École publique qui conduit à la remise en cause des qualifications, des emplois et des statuts de tous les personnels, enseignants, ATSEM ou animateurs. »

L'UD FO 95 soutient pleinement les revendications portées par les fédérations de l'enseignement et des personnels territoriaux dans le cadre de leur campagne nationale :

- **Retour à la semaine de 4 jours pendant 36 semaines sur tout le territoire national sans remise en cause des congés et des vacances scolaires**
- **Séparation du scolaire et du péri scolaire**
- **Respect des missions et qualifications des ATSEM**
- **Résorption des emplois précaires par un plan de titularisation garanti par l'Etat.**

A Force Ouvrière, nous refusons le principe des projets éducatifs de territoire qui sont des outils de réorganisation de l'Etat pour organiser les transferts de compétences de l'Education nationale aux collectivités territoriales, pour imposer la confusion entre le scolaire et le périscolaire et créer des règles locales de gestion des personnels.

Si nous concevons que le calendrier de cette fin d'année scolaire peut être un peu contraint pour organiser ce changement dès septembre 2017, nous nous permettons de rappeler que selon le décret Blanquer, la présentation d'un Projet Educatif De Territoire n'est pas obligatoire pour le retour à 4 jours sur 36 semaines.

Pour Force Ouvrière, l'Education doit rester nationale, ce qui passe par des horaires, des programmes et un calendrier scolaire définis nationalement, et non commune par commune.

En vous remerciant pour l'attention que vous aurez prêté à ce courrier et aux suites que vous y donnerez, veuillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Secrétaire Général
VINCENT VILPASTEUR

